



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



Distr.  
GENERALE

ID/CONF.1/G.47  
25 juin 1967

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS SEULEMENT

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Athènes, 29 novembre - 20 décembre 1967

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**D01820**

**L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE**

par

**Ion Desiresanu, directeur adjoint scientifique**

et

**Aurel Iancu, chercheur principal**

**Institut de recherches économiques de l'Académie  
de la République socialiste de Roumanie**

**Soutie par le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie**

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

L'IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE

Ion Descuireanu, Directeur adjoint scientifique

Aurel Iancu, Chercheur principal

Institut de recherches économiques de l'Académie  
de la République socialiste de Roumanie

1. Dans la théorie et la pratique de la construction économique on constate dans tous les pays un intérêt grandissant pour l'analyse des problèmes de la localisation territoriale harmonieuse des forces productives en étroite liaison avec l'aménagement du territoire à l'échelle de l'économie nationale. Certes, la coordination complexe dans le temps et l'espace de tous les aspects du processus de production et de circulation est une des prémisses les plus importantes pour la réalisation d'une implantation rationnelle des forces productives sur le territoire d'un pays et implicitement un facteur direct de l'accroissement de la productivité du travail social, du développement de l'économie nationale.

2. Il est bien entendu que dans le contexte de ces préoccupations générales, de nombreuses particularités interviennent en raison de la complexité des facteurs géographiques et historiques, des facteurs économiques et sociaux - dont évidemment on devra tenir compte lors de l'implantation des industries sur le territoire - ainsi qu'en raison des différences existant entre le niveau de développement des forces productives et le caractère des rapports de production. De cette grande variété d'aspects dont découle une grande variété de voies et méthodes adoptées par la politique économique, il résulte - comme une thèse inéluctable - la nécessité de l'industrialisation, sans laquelle on ne peut même concevoir la solution du problème concernant l'élimination des disproportions régionales dans le développement économique et social d'un pays.

1. Quelques coordonnées générales

3. C'est un fait bien connu qu'avant la deuxième guerre mondiale, l'économie de la Roumanie était caractérisée par de profondes disproportions dans la structure de la production par branches et dans la répartition des forces productives sur le territoire du pays, disproportions aggravées par le développement économique d'ensemble, relativement faible, par la pénétration et la domination du capital étranger dans les principales branches de l'économie roumaine. En 1938, par exemple, la ville de Bucarest, les régions Ploiesti, Brasov, Cluj, Hunedoara et Banat concentraient 70 % de la production industrielle globale, 72 % de la force motrice installée de l'industrie et 60 % de la force du travail. Les

entreprises industrielles de Moldavie, l'Olténie et le Dobroudja - régions comprenant 38 % de la population du pays - ne fournissaient, à la veille de la deuxième guerre mondiale, qu'à peine 12 % de la production industrielle du pays; dans ces provinces historiques, la valeur de la production industrielle en 1938, par tête d'habitant, était d'environ 60 % inférieure à la moyenne du pays.

4. La répartition industrielle sur le territoire étant spontanée et irrationnelle, elle exerçait une influence négative sur le développement de l'économie nationale dans son ensemble. De nombreuses et quelquefois importantes ressources naturelles et de travail demeureraient insuffisamment utilisées; la productivité sociale du travail se trouvait au-dessous des possibilités réelles de l'économie; on avait créé des centres puissamment industrialisés à côté des régions dépourvues d'unités industrielles; des villes développées d'une façon irrationnelle et surpeuplées, à côté de régions dépourvues de possibilités de travail.

5. Dans ces conditions, la tâche de développer rapidement les forces productives, de créer un complexe équilibré, rationnel de l'économie nationale - qui suppose le développement réciproquement corrélié de toutes les branches de l'économie nationale, dont l'industrie est la branche principale - impose et nécessite tout l'organisation rationnelle de la production sur le territoire du pays, l'adaptation continue de la répartition territoriale des forces productives, le relèvement économique et social-culturel des régions moins développées.

6. Dans chaque étape de la construction économique on s'est efforcé de déterminer le plus judicieusement possible les proportions entre les différentes branches de la production matérielle, entre la sphère de la production matérielle et la sphère non-productive, entre les ressources (naturelles et de travail) et leur utilisation, entre l'accumulation et la consommation etc. Cet effort a eu en vue de l'ensemble de l'économie nationale aussi bien que le profil industriel du territoire, de façon à ce que par l'attraction dans le circuit économique et un emploi toujours meilleur des ressources de matières premières et de la force de travail de toutes les régions et districts du pays, par le développement économique et social-culturel harmonieux du pays entier, envisagé comme un complexe rationnel pleinement unitaire, on puisse assurer, en permanence la proportionnalité dans l'économie nationale.

7. Après la guerre, la Roumanie a poursuivi une politique cohérente et soutenue de développement des régions retardataires du point de vue économique, notamment par leur industrialisation comme méthode fondamentale de croissance harmonieuse des forces productives dans tout le pays.

8. Notre conception dans cette matière s'inspire de la thèse suivante : tout comme un pays privé d'industrie ne peut être considéré comme un pays maître de son destin, indépendant et souverain, une région dépourvue d'industrie demeurera arriérée du point de vue du niveau économique et du niveau de la vie sociale, du développement de la science et de la culture.
9. L'explication, bien connue d'ailleurs, consiste dans le fait que de tous les genres d'activité, l'industrie est celle qui imprime un dynamisme élevé à la vie socio-économique dans son ensemble. Par l'entraine de l'industrie des quantités croissantes de ressources naturelles du pays sont attirées dans le circuit économique. De même, la force de travail est mieux utilisée, particulièrement par l'attraction de la main-d'œuvre libérée de l'agriculture, comme conséquence de la mécanisation et de la coopérativisation de cette branche de production. L'expansion se traduit par l'industrie entraîne le développement des transports, du commerce, des services sociaux, de la construction de logements et des constructions technique-militaires, de toute la vie culturelle et scientifique.
10. La propriété socialiste, le caractère des rapports de production socialiste, ont donné la possibilité d'organiser la production d'une manière fondamentalement différente de celle de l'ancien régime. Dans le cadre de ce mode nouveau d'organiser la production, mode qui repose sur l'industrialisation du pays, les critères d'implacement des entreprises industrielles se trouvent concentrés dans les plans annuels et la perspective. L'expérience de notre pays a créé et crée des possibilités inaccessibles dans le passé, en matière d'organisation rationnelle de la production sur le territoire du pays.
11. En premier lieu, dans les plans l'Etat les objectifs concernant le développement des différentes branches de l'économie nationale devant être réalisés du point de vue territorial élargement, l'implacement de la production industrielle est jugé pour chaque cas dans un contexte économique-social large et rigoureusement étudié, ce qui en augmente l'efficacité. Par la façon dont sont placées les capacités de production, l'approfondissement de la division sociale du travail se réalise dans notre pays en fonction des tâches du développement complexe et proportionnel de l'économie nationale et de la nécessité du développement de tous les aspects de l'économie des régions rursales, simultanément à leur spécialisation. L'opportunité des investissements pour les nouveaux objectifs industriels est appréciée en fonction du rôle dont la capacité de production respective s'intègre dans la structure actuelle et de perspective de la branche pour l'ensemble du pays, ainsi qu'en fonction du rôle et des fonctions qu'elle acquerra par son déplacement dans une région ou dans une autre.

12. En second lieu, par le plan d'Etat les moyens accumulés sont orientés par branches et sur le territoire du pays, de telle façon qu'on puisse créer en permanence des conditions toujours meilleures pour la répartition territoriale rationnelle des forces productives.

13. La réalisation des tâches prévues dans les plans d'électrification, par exemple, a conduit à l'accroissement considérable de la production d'énergie électrique et à la création du système électro-énergétique national - une des prémisses fondamentales pour la répartition des objectifs industriels dans le cadre des régions du pays.<sup>1/</sup> En même temps, l'emplacement de certaines unités industrielles de grande portée en des régions jusqu'à relativement arriérées a été possible à la suite d'investissements faits par l'Etat pour l'étude systématique et détaillée des ressources naturelles sur tout le territoire du pays et des possibilités de leur mise en valeur du point de vue industriel : la création du corps de spécialistes; la dotation socio-culturelle adéquate des zones et complexes industriels nouveaux, etc. De la sorte la répartition de l'industrie sur le territoire peut être dirigée d'une façon vraiment rationnelle, selon des critères économiques et sociaux supérieurs.

14. L'implantation rationnelle de l'industrie sur le territoire est assurée au cours d'un processus graduel et le plus longue balancé, qui s'accomplit au fur et à mesure du développement des forces productives; corriger l'ancienne répartition industrielle n'est pas réalisable dans une période brève parce que cela soulève des problèmes complexes, exige des moyens matériels, des spécialistes, du temps.

## II. Les options dans le choix des emplacements industriels Principes et critères fondamentaux en matière de planification

15. L'analyse des nombreux facteurs qui conditionnent le choix des emplacements industriels pose des problèmes fort complexes, de sorte que nous nous proposons simplement d'esquisser quelques-unes de nos principales préoccupations dans cette direction.

16. Ayant en vue la répartition territoriale planifiée des forces productives conformément aux exigences du développement de toute l'économie nationale, envisagée comme un ensemble

<sup>1/</sup> Le territoire de la République socialiste de Roumanie est divisé en 10 régions, ayant une superficie variant entre 11.000 - 21.800 km<sup>2</sup> et une population de 0,38-1,29 millions habitants. Les régions sont divisées à leur tour en 6-15 rayons pour chaque région. La superficie des rayons administratifs varie entre 740 et 2.800 km<sup>2</sup> et leur population entre 23,7-184,5 mille habitants.

unitaire, et en accord avec les particularités économiques et naturelles des régions, on tient constamment compte dans notre pays de toute une série de directions générales d'orientation, comme : la répartition proportionnelle des forces productives en vue de l'attraction maximale et rationnelle dans le circuit économique de toutes les ressources naturelles et de travail, ainsi que la mise en valeur industrielle complexe des matières premières : l'essor économique et culturel à imprimer aux régions défavorisées retardataires : l'implantation des centres de production à proximité des ressources : de matières premières, énergétiques et de combustibles, ainsi que des centres de consommation des produits finis : le développement multilatéral des régions réalisé parallèlement à leur spécialisation en fonction des conditions dont elles disposent, etc.

17. L'implantation des objectifs économiques nouveaux, le choix des entreprises qui doivent être élargies et modernisées, se décide, pour chaque cas particulier, sur la base d'une analyse technico-économique complexe, approfondie, dans le but de déterminer l'efficacité économique et le mode dont les investissements respectifs correspondent à la structure économique des régions. En indiquant les principaux critères d'orientation dans l'emplacement des objectifs industriels nouveaux, les occupants du Parti communiste roumain ont souligné qu'il est nécessaire d'assurer : l'efficacité économique maximale en mettant à profit les conditions économiques et naturelles favorables de chaque région : le relèvement économique des régions ainsi développées : la création d'une base industrielle dans les villes privées d'industrie ou faiblement industrialisées : l'emploi le plus judicieux de la force de travail dans toutes les régions du pays, de manière à conjuguer étroitement la politique de relèvement des régions et rayons administratifs retardataires avec les critères d'efficacité économique, sans opposer l'un des aspects à l'autre, sans exagérer l'un des aspects au détriment de l'autre. En même temps, on a montré que dans la détermination de l'emplacement de l'industrie par localités, il faut également tenir compte des espaces insuffisamment utilisés de la nécessité de grouper les entreprises pour l'utilisation en commun de certaines installations, constructions administratives et sociales-culturelles, ainsi que du fait que les entreprises industrielles grandes consommatrices d'énergie électrique et thermique doivent être implantées à proximité des centres où l'on produit simultanément l'énergie électrique et l'énergie thermique.

18. Dans l'activité de planification touchant la répartition de l'industrie, sur le territoire du pays on a en vue les différences existant entre régions en ce qui concerne le niveau économique et social-culturel atteint, tout en se préoccupant de combler les lacunes des régions retardataires et d'assurer ainsi le développement de toutes les régions. Le

relèvement des régions moins développées est organiquement intégré à la politique générale d'industrialisation du pays, car ce processus exige l'organisation de la production dans toutes les régions comme facteur décisif de la mise en valeur supérieure des ressources naturelles et du plein emploi de la force de travail, de l'élimination de la spécialisation étroite dans la structure territoriale.

19. En liaison avec cette direction générale d'orientation concernant la répartition territoriale des forces productives il faut souligner que par le développement économique des régions il s'est fait la formation - dans les régions du pays - d'une structure rationnelle des branches de l'économie, qui correspond aux besoins de l'économie nationale dans son ensemble et à la nécessité de mettre en valeur, au niveau le plus élevé, les conditions naturelles et économiques de tout le territoire du pays. Puisque ces conditions sont différemment réparties sur le territoire, il est bien naturel que chaque région ait une structure par branches moins large par rapport à l'ensemble de l'économie nationale, qu'il y ait des différences dans leur structure économique. Dans l'emplacement des unités industrielles on a en vue la nécessité de développer en chaque région les branches et les sous-branches qui y trouvent les conditions socio-économiques et culturelles les plus favorables. Par la diversification et le renforcement du réseau complexe de liaisons économiques entre toutes les régions, et centres du pays, ceux-ci se complètent mutuellement dans le cadre du complexe unitaire de production de l'économie nationale.

20. Certes, l'emplacement des unités industrielles en des régions relativement moins développées, en des lieux où on ne trouve pas dès le commencement et dans la mesure nécessaire tous les éléments exigés par l'organisation d'une activité industrielle, soulève des problèmes complexes qui ne pourraient être résolus que difficilement et durant une longue période, avec les possibilités limitées d'une entreprise. Mais notre Etat dirige de manière planifiée vers ces régions des investissements considérables et toujours accrus, en leur assurant de la sorte tant les éléments structurels que les éléments infrastructurels d'un développement industriel rapide.

21. Rien que dans la période 1955-1965 les investissements alloués à l'industrie se sont accrus dans les régions considérées jadis comme des "zones d'investissements industriels non rentables" de 3,8 - 5,2 fois par rapport à 3,3 fois pour l'ensemble de l'industrie. A la suite des investissements alloués, la plus grande partie des nouvelles constructions a été emplacée dans les régions antérieurement démunies d'industries. Du nombre total des entreprises mises en fonction au cours de la période 1955-1965, environ 50% ont été employées dans des régions peu développées dans le passé.

22. Dans le but de la mise en valeur au niveau le plus élevé des conditions économiques et naturelles, on a déplacé d'importantes capacités de production dans les régions autrefois plus développées du point de vue industriel, tout en tenant compte de l'efficacité économique des travaux de modernisation, reconstruction et extension des entreprises existantes.
23. La reconstruction technique des entreprises existantes et leur développement - voie principale du développement industriel de ces régions, ont été conçus de manière à réaliser - à la place d'une agglomération fortuite des entreprises - une répartition territoriale rationnelle de la production industrielle. C'est de cette façon qu'on a procédé, par exemple, dans le sud-ouest du pays, où en plus de la modernisation des unités existantes - on a construit toute une série d'entreprises et de sections industrielles importantes - indispensables à l'unité de la structure économique de ces zones industrielles et à la mise en valeur des matières premières.
24. En orientant la construction des objectifs industriels nouveaux surtout vers les régions moins développées, et le développement industriel des régions plus avancées du point de vue économique et social surtout vers la reconstruction, la modernisation et l'extension des entreprises existantes, notre Etat est parvenu à conjuguer d'une façon heureuse la politique d'utilisation efficace des investissements de l'ensemble de l'économie nationale avec la politique de relèvement économique et social de toutes les régions du pays.
25. Le besoin d'appliquer les technologies modernes, les avantages qui découlent de la coopération entre les unités industrielles avoisinées, imposent la concentration de la production et l'intégration des activités industrielles dans un emplacement commun. Il en résulte qu'il est nécessaire d'assurer simultanément la répartition de l'industrie sur tout le territoire du pays et la concentration territoriale rationnelle de la production industrielle.
26. C'est pourquoi, dans l'activité pratique de planification, on accorde une attention toute particulière à l'emplacement en commun des unités industrielles - unités faisant partie de la même branche ou des branches apparentées et unités faisant partie de branches différentes. Dans la première situation, on poursuit principalement la réalisation d'une coopération dans la production en vue de mettre à profit d'une manière complexe des matières premières; dans la seconde on poursuit l'accroissement de l'efficacité des investissements par la construction et l'utilisation en commun des différents réseaux fournissant l'eau, l'énergie électrique, l'énergie thermique, ainsi que du réseau des transports, des certaines dotations socio-culturelles, etc.

27. Conformément aux normes le concernant en vigueur, toutes les entreprises qui se construisent en Roumanie doivent être emplacements par groupes dans des zones industrielles. Cela signifie qu'une fois que la localisation d'une entreprise industrielle a été établie sur des bases scientifiques, par la prise en considération de tous les facteurs socio-économique et naturels, lorsqu'on procède à son emplacement ou à son encadrement dans une zone industrielle existante, ou en perspective d'être créée.

28. A leur tour les zones industrielles sont classées : a) en dehors des localités - les zones qui comprennent de grandes usines et des combinats industriels à grande intensité de transports et à nocivité élevée; b) en marge des localités - les zones qui comprennent des usines et des fabriques d'intérêt national, des industries d'intérêt local, des dépôts, ayant des transports intenses et des nocivités relativement réduites; c) à l'intérieur des localités - les zones industrielles qui comprennent des ateliers, de petites fabriques pour desservir les besoins locaux n'ayant pas des transports intenses ni des nocivités; ces zones se constituent dans la majorité des cas, sur la base de fabriques déjà existantes; leur développement doit être limité et organiquement intégré dans la systématisation de la ville, leur emplacement, bien entendu, n'étant pas permis dans les quartiers du centre.

29. On n'admet la localisation d'industries isolées en dehors des zones industrielles qu'à titre exceptionnel et seulement dans les cas où il y a une puissante justification du point de vue technique, sanitaire, économique.

30. L'emplacement des entreprises dans des zones industrielles projetées (établies) par avance présente d'importants avantages, à savoir : permet la systématisation des travaux élitaires, la solution unitaire des problèmes communs à plusieurs entreprises y compris ceux des villes et localités situées dans les environs, ainsi que la réalisation d'importantes économies sur les investissements en biens et services d'utilité commune sur les frais d'exploitation, en même temps qu'on épargne des terrains agricoles. A la suite de l'aménagement dans notre pays d'environ 30 grandes zones industrielles, jusqu'en 1955, dans la cadre desquelles on a placé plus de 100 usines et fabriques, on a constaté que les frais des travaux de construction diminuent de 20 à 25%, que le territoire total nécessaire se réduit de 20 à 25% et que le territoire pour les voies d'accès et de communication est de 10 à 15% moindre, par rapport à l'emplacement isolé des mêmes entreprises.

31. A la répartition de l'industrie sur le territoire du pays on a en vue le fait que l'emplacement de nouveaux objectifs dans les localités existantes ou dans leur voisinage a comme résultat la réduction du volume des investissements pour des dotations sociales-culturelles,

les localités respectives bénéficiant à leur tour des dotations technico-éducatives de nouvelles constructions. En même temps, l'emplacement des unités industrielles dans les localités disposant de ressources en main-d'œuvre, mais dont l'industrie est faible ou même inexistante, conduit à l'extension du degré de l'emploi dans le domaine de la production matérielle et à l'augmentation du poids spécifique de la population employée dans les activités caractérisées par un niveau élevé de la productivité du travail. Ce critère a joué un rôle important et il a fait la preuve de sa justesse à l'emplacement de certains objectifs de l'industrie sidérurgique, de l'industrie chimique, etc.

32. L'efficacité économique de l'emplacement des unités industrielles est conditionnée aussi d'un nombre de critères généraux mais spécifiques aux branches industrielles ou aux objectifs respectifs - critères qui peuvent jouer dans certains cas un rôle déterminant dans le choix de l'emplacement.

33. Bien que les distances de transport soient relativement faibles chez nous par rapport aux autres pays, le voisinage de la base de matières premières, des ressources énergétiques ainsi que des centres de vente des produits finis représente un critère important dans le choix de l'emplacement.

34. Sans entrer dans les détails quant aux considérations qui déterminent l'emplacement des entreprises industrielles plus ou moins proches de leur base de matières premières ou de leur centre de vente, on mentionne seulement que - à l'exception des unités pour l'industrie extractive - lesquelles ne peuvent être emplacées que dans la proximité de gisements - ce critère joue un rôle de premier ordre dans la répartition de toutes les autres unités industrielles.

35. A titre d'exemple, dans les branches ayant une consommation élevée de matières premières et de coûts de transports élevés (métallurgie, chimie, énergie thermique, matériaux de construction, industrie sucrière), la proximité des ressources de matières premières constitue un facteur important pour le choix de l'emplacement d'une entreprise. Par contre, dans les branches dans lesquelles les produits finis posent des conditions de transport plus difficiles (planification, certains produits chimiques, l'ameublement, produits préfabriqués en béton et autres), la proximité des principaux centres de consommation occupe une place centrale dans le choix de l'emplacement.

36. Grâce à la création du système énergétique national, l'approvisionnement en énergie électrique n'est plus - en général - un facteur déterminant pour l'emplacement - sauf pour les grands consommateurs d'énergie électrique - qui sont d'habitude emplacés dans la proximité des grands et puissants centres énergétiques. Pour les grands consommateurs d'énergie

thermique l'emplacement près des centrales de thermofication mène à la réduction des investissements et à l'utilisation plus rationnelle de l'énergie primaire. Ce critère a été pris en considération à l'occasion du groupement de certaines unités industrielles autour des centrales électriques.

37. Dans l'emplacement d'autres entreprises industrielles un critère déterminant peut être en outre l'existence de l'eau nécessaire en quantité suffisante (surtout pour l'industrie chimique, l'industrie du papier et de la cellulose, et celle de la transformation du bois). Par exemple, pour une série d'unités industrielles situées tout près du Danube - ce critère a joué un grand rôle dans les études de l'emplacement.

38. À la fixation des emplacements de certaines entreprises on tient compte - en dehors des principes et critères énumérés plus haut - de certains aspects à caractère spécial. Par exemple, la structure par sexes des disponibilités en main-d'œuvre - respectivement l'importante part que représente la main-d'œuvre féminine - a constitué l'un des critères en matière d'emplacement des unités industrielles dans certaines zones, et spécialement de celles de l'industrie textile, de la confection, de médicaments, une série de branches de l'industrie alimentaire, etc., caractérisées par l'utilisation à grande échelle de la main-d'œuvre féminine.

39. L'emplacement des entreprises de spécialité, telles les fabricants de produits électroniques et d'éléments d'automatisme, l'existence à leurs alentours des instituts de recherches scientifiques est d'une grande importance. À Bucarest, grâce à l'existence d'une grande base de recherches scientifiques et d'un corps de techniciens de qualification élevée, l'industrie a été de plus en plus orientée vers la production de certains produits, tels que : machines et outillages de haute technicité, appareils de grande précision, installations pour la mécanisation et l'automatisation, etc.

40. Comme on l'a déjà mentionné, l'élaboration du projet de chaque objectif industriel qui a à la base une étude technico-économique complexe par laquelle on doit justifier l'emplacement prévu et où l'on fait l'analyse minutieuse de différentes variantes d'emplacement, compte tenu de l'ensemble des facteurs conditionnant le choix de l'emplacement, de la nécessité de réaliser une efficacité économique des plus élevées aussi bien que la satisfaction la plus complète possible des besoins socio-culturelles des régions du pays. L'efficacité économique, l'optimisation des relations entre les investissements et les frais d'exploitation - considérées comme des critères qu'on a toujours en vue dans l'activité de planification de la répartition territoriale de l'industrie - sont analysées tant du point

de vue des intérêts généraux courants et la perspective de l'économie nationale que des conditions économiques et naturelles de chaque région.

41. On doit pourtant souligner de cette étude sur l'emplacement peut-être amplement documentée car elle s'appuie sur un grand nombre d'analyses (projets) concernant la systématization du territoire, des localités, des zones et des complexes industriels.

42. Ces études de systématization - basées sur une vaste documentation tirée de la statistique, d'enquêtes, d'études et recherches économiques, sociales, biologiques, climatériques, historiques, archéologiques, topographiques, etc. présentant une conception générale unitaire sur les problèmes complexes de l'organisation de différents éléments territoriaux et elles établissent les fonctions de base économiques et socio-culturelles existantes ou de perspectives du territoire.

43. En nous référant à la systématization, nous soulignons que dernièrement on accorde en Roumanie une plus grande attention aux problèmes économiques et sociaux d'ensemble du développement du territoire et notamment à l'extension de l'utilisation d'esquisses de systématization régionale, territoriale et à la réalisation d'études sur tout le territoire du pays, en corrélation étroite avec les prévisions du développement de perspective de l'économie nationale et l'élaboration de variantes comparatives.

44. On doit également souligner que les objectifs et les tâches de la construction sociale pour l'étape historique envisagée, constitue le cadre général en fonction duquel on définit les mesures ayant trait à la répartition territoriale des forces productives en général. Dans cette activité pratique concernant les emplacements industriels, les travaux des organes centraux se conjuguent avec l'initiative des organes locaux, qui apportent une contribution importante dans le choix des emplacements les plus appropriés des constructions nouvelles.

45. Il en résulte donc que la détermination des options industrielles est un problème complexe où l'on n'emploie pas des recettes générales mais on s'appuie sur l'analyse multilatérale et corrélée des processus économiques et sur tous les principes, critères et facteurs qui décident du choix de l'emplacement.

### III. La nouvelle géographie de l'industrie roumaine

46. L'attention accordée aux problèmes de l'industrialisation et la réalisation des principes concernant la répartition des forces productives sur le territoire du pays a eu comme effet que "les tâches blanches" de la carte de l'industrie roumaine ont considérablement

diminué chaque année, pendant que le rôle de l'industrie de chaque région augmente, notamment dans les régions moins développées au point de vue économique et social. La solution des problèmes complexes soulevés par la création planifiée - dans le temps et dans l'espace - des proportions voulues entre les branches de l'industrie, proportions appropriées aux intérêts généraux du développement multilatéral et équilibré de l'économie nationale, détermine un rythme de croissance de la production industrielle par régions qui varie d'une période à l'autre. Il est néanmoins important de souligner que dans les conditions de la croissance rapide de la production industrielle pour l'ensemble de l'économie, d'importants progrès du développement des activités industrielles ont été réalisés à l'intérieur de chaque région.

47. Au cours de la période 1951-1955 dans toutes les régions du pays la production industrielle ait connu des rythmes moyens annuels de croissance élevée - entre 11,1% et 18,9%. Dans les régions moins développées - les rythmes moyens annuels de croissance de la production ont été supérieurs au rythme moyen de l'ensemble de l'industrie qui a été de 14%.

48. Si en 1938 le poids des provinces historiques de Moldavie, d'Olténie et de la Dobroudja n'a représenté que 12% dans la production industrielle totale du pays, en 1955 il représentait 21,5%. L'importance de cet accroissement ressort davantage si l'on tient compte du fait que pour l'ensemble du pays la production industrielle totale a augmenté de 9,6 fois durant ces années.

49. Le progrès de l'industrialisation du pays a apporté des changements de structure dans l'industrie appartenant aux différentes régions.

50. A Bacău - par exemple - on a créé durant les années du pouvoir populaire de nouvelles branches industrielles : l'industrie de l'énergie électrique et thermique, l'industrie de la métallurgie ferreuse, l'industrie des matériaux de construction, l'industrie chimique. En même temps, ont été créées d'importantes unités de l'industrie de biens de consommation et alimentaire.

51. Dans la région d'Arges on a créé l'industrie du pétrole, l'industrie de la construction de machines et transformation des métaux, l'industrie chimique; en Olténie les industries du combustible, de la construction de machines et de la transformation des métaux, l'industrie chimique, l'industrie de l'énergie électrique, l'industrie sucrière et les huiles végétales, l'industrie de transformation du bois, etc.

52. De cette façon, d'importantes ressources matérielles et de forces de travail ont été attirées à l'intérieur du circuit économique des régions Dobroudja, Olténie, Maramures,

Moldova, régions qui ont contribué en grande mesure au progrès de l'économie, au développement et à la consolidation des relations de production socialiste. De nouvelles concentrations territoriales d'unités industrielles ont émergé et d'autres, déjà existantes, se sont développées.

53. Les changements intervenus pendant les années du pouvoir populaire dans la répartition territoriale des forces productives ont contribué à l'amélioration du degré de l'occupation et de l'emploi de la force de travail dans chaque région et sur cette base de l'ensemble de l'économie nationale. Le nombre des salariés et des travailleurs employés dans l'industrie a augmenté dans toutes les régions, mais surtout dans les régions moins développées dans le passé, fait qui reflète l'amélioration de l'utilisation de la force de travail.

54. Le renouveau des forces productives et leur juste répartition territoriale ont déterminé d'importants changements dans le niveau de vie matériel et culturel des travailleurs de chaque région et localité du pays; le soin permanent de notre Etat pour le développement économique de chaque région a été, à la fois, le soin pour l'augmentation continue du niveau de vie du peuple entier, ainsi que pour la liquidation des différences territoriales héritées du passé.

55. Les progrès enregistrés jusqu'à présent ont conduit, évidemment, à des modifications importantes dans la géographie industrielle du pays. Il faut néanmoins tenir compte, que la liquidation des disparités régionales - ainsi qu'on l'a déjà montré - constitue un processus complexe et de longue haleine. Pour construire de nouveaux centres industriels il est nécessaire de réaliser préalablement des accumulations, de créer toute une infrastructure (chemins de fer, chaussées, adductions d'eau, constructions utilitaires, etc.), qui en général exigent d'importants investissements. Certes, de plus grandes accumulations peuvent être créées là où il y a les conditions plus favorables, à savoir dans les régions où il y a déjà une industrie. A cela on doit ajouter ce fait que dans les régions à industrie plus développée l'accroissement de la production est obtenu surtout par la reconstruction et l'extension des entreprises existantes, solution qui en général assure une efficacité plus élevée des investissements par rapport aux constructions nouvelles. Selon les données disponibles, au cours de la période 1959-1965 l'augmentation de la production industrielle correspondant à un taux donné d'accroissement des fonds fixes est plus grande comparativement dans les régions à industrie développée que dans les régions retardataires.

56. Dans l'implémentation des objectifs industriels, surtout dans les phases initiales du processus d'industrialisation, non seulement on ne peut faire abstraction mais il faut

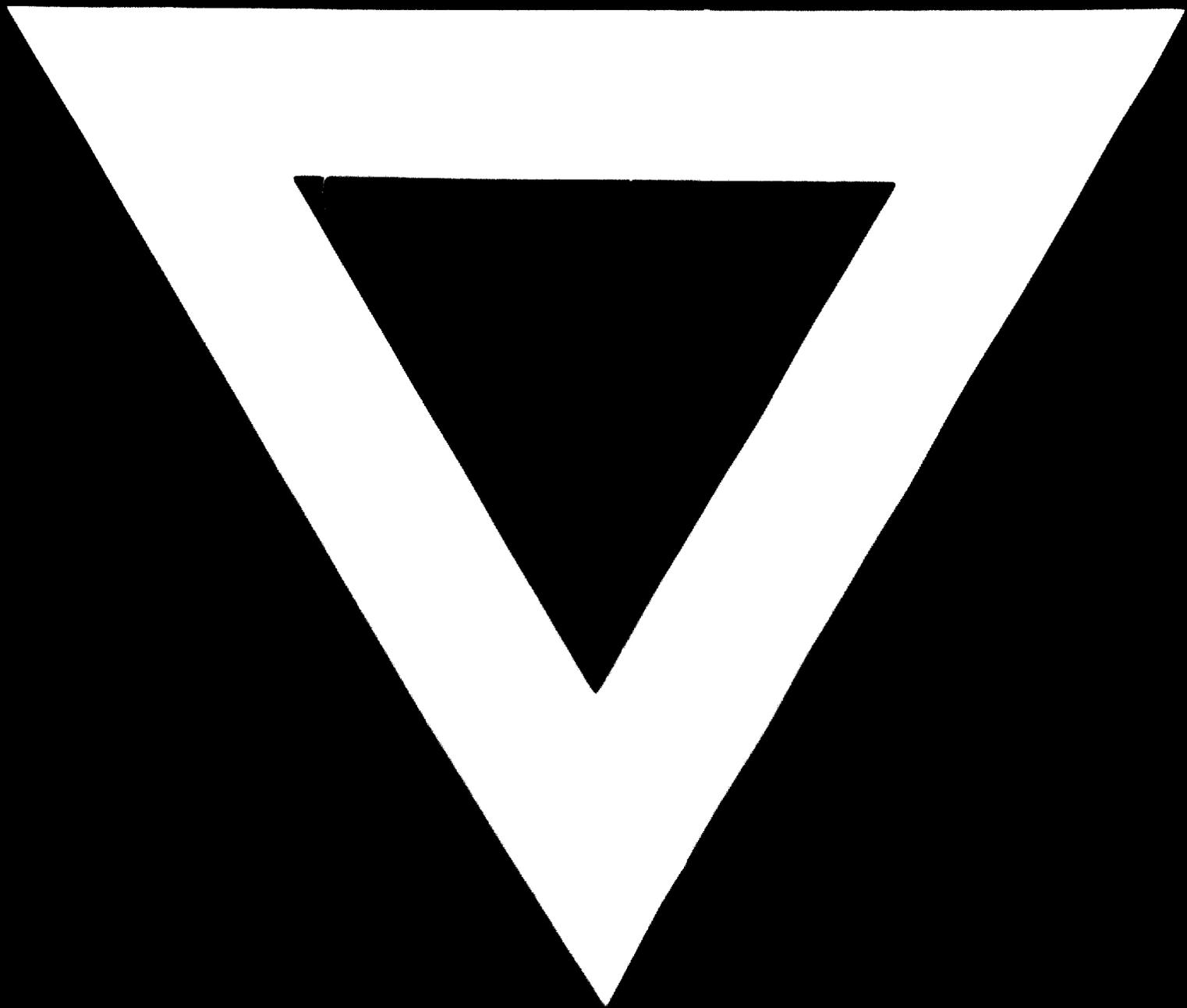
absolument tenir compte de l'efficacité économique accrue des investissements effectués dans les centres industriels en vue d'assurer pour l'avenir une base solide au progrès de toute l'économie. Au fur et à mesure de la création d'un volume accru d'accumulations, il devient possible d'étendre plus rapidement l'industrie, dans de nouvelles régions et de nouveaux rayons administratifs. Etant donné les différences assez marquées qui existent encore du point de vue du niveau de développement entre les régions et les rayons administratifs du pays, on a prévu au cours de l'actuel plan quinquennal (1966-1970) la création d'une base industrielle dans 70 des quelques 100 rayons administratifs existants - qui en sont dépourvus ou qui n'ont qu'une industrie embryonnaire. La majorité de ces rayons administratifs (41) se trouve dans sept régions moins développées par le passé. Les fonds d'investissement pour le programme économique et socio-culturel de ces régions augmentera considérablement au cours de la période 1966-1970, dépassant d'environ 29 milliards lei les réalisations des années 1960-1965. Il s'ensuivra une progression plus rapide du potentiel industriel de ces régions et rayons administratifs et le poids des travailleurs industriels s'accroîtra dans le total de la population. On prévoit, par exemple, que le nombre des travailleurs industriels par 1000 habitants augmentera en 1970 par rapport à 1965 de 25-50%, pendant que l'accroissement moyen pour tout le pays sera de 15%.

57. Les données mentionnées plus haut reflètent l'amélioration qui se produira au cours des années à venir dans la répartition territoriale des forces productives des régions et rayons administratifs retardataires devant être plus intensément attirés dans l'activité industrielle. Le problème étant beaucoup trop complexe, l'on estime qu'un ou deux autres plans quinquennaux seront nécessaires pour liquider les conséquences du développement inégal caractérisant le passé de l'économie de la Roumanie.

58. Les changements qui interviennent dans la répartition territoriale de l'industrie ainsi que dans les autres branches de l'économie nationale assure le développement des relations économiques de plus en plus complexes entre les unités de production des différentes branches et régions.

59. Le réseau extrêmement complexe des liaisons entre les unités industrielles, entre celles-ci et les unités agricoles, entre toutes les branches de l'économie, entre les régions et entre les centres du pays est amplement diversifié et continuellement étendu, en contribuant de la sorte au développement harmonieux et équilibré de l'économie nationale de la Roumanie.





**6 . 10 . 71**



